



Le métier de jardinier paysagiste visé par ce CAPa consiste à travailler dans l'entretien des espaces verts, parcs et jardins. Il s'agit de procéder aux différents travaux de maintenance des végétaux et des installations d'arrosage, de drainage ou de décoration.

Les objectifs de la formation

- L'ouvrier du paysage ou le jardinier aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés.
- Les travaux d'aménagement couvrant principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures.
- Les travaux d'entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés. Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

Les conditions d'admission

- Avoir entre 16 et 29 ans
- Avoir validé une année de 3^e
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une structure dans le domaine

Rythme de l'alternance par année

- 12 semaines en contre de formation (Institut)
- 35 semaines en entreprise
- 5 semaines de congés payés

Contenu de la formation

- Organisation du travail : participe à la préparation des chantiers, organise ses tâches en fonction des consignes, du travail en équipe et des aléas, assure le repliement de chantier.
- Réalisation de travaux d'aménagement : réalise les travaux d'infrastructure d'un espace en suivant le plan d'exécution, réalise des travaux de plantation de végétaux, réalise des travaux d'engazonnement.
- Réalisation de travaux d'entretien : dont les espaces paysagers et naturels, aussi bien sur du végétal que du minéral.
- Maintenance du matériel et des équipements.
- Communication en situation professionnelle.
- Reconnaissance de végétaux.

Débouchés et poursuite d'études

Débouchés professionnels :

Le titulaire du CAPa Jardinier paysagiste est appelé à occuper un emploi du premier niveau de qualification dans le secteur du paysage (niveau III). Cet emploi renvoie au métier de jardinier ou d'ouvrier du paysage et à différentes appellations d'emplois.

Poursuite d'études :

- Bac pro aménagements paysagers
- Brevet Professionnel aménagements paysagers

